



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

bibliothèques

Question écrite n° 53187

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les recommandations exprimées dans le rapport de l'Inspection générale des bibliothèques relatif aux « relations des bibliothèques des collectivités territoriales avec les établissements scolaires ». Le rapporteur recommande d'insérer les bibliothèques scolaires dans les réseaux de bibliothèques des collectivités territoriales et dans les politiques locales de développement de la lecture, afin de rapprocher les partenaires et de contribuer ainsi à rendre possible de nouvelles formes de collaboration au bénéfice des jeunes et de leur famille. Il la remercie de bien vouloir lui faire part de son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Le rapport de l'Inspection générale des bibliothèques rappelle que beaucoup de bibliothèques centres de documentation (BCD) ne disposent pas de personnel dédié à même d'assurer un service de développement de la lecture dans chaque école. Pour sa part, la ministre de la culture et de la communication est particulièrement attentive à favoriser les dynamiques de coopération entre les bibliothécaires et les différents échelons de l'Éducation nationale. Les politiques de développement de la lecture des collectivités territoriales prennent en compte le public scolaire et proposent une large offre d'actions à destination des écoles. Les services d'action pédagogique ou d'action territoriale, que l'on retrouve dans un nombre croissant de bibliothèques de grandes et moyennes collectivités, mettent en oeuvre ces politiques avec efficacité. Les bibliothèques peuvent également prendre part aux projets éducatifs locaux lorsqu'ils existent. Le ministère de la culture et de la communication accompagne également ces dynamiques dans les territoires porteurs de projets par des dispositifs comme les contrats locaux d'éducation artistique (CLEA) ou les contrats territoire-lecture (CTL). Afin d'approfondir le diagnostic sur le potentiel des collectivités territoriales en matière de développement d'un service de lecture de proximité à destination des jeunes et de leurs familles, une enquête sur l'éducation artistique et culturelle dans les bibliothèques des collectivités territoriales a été pilotée en 2014 par les services du ministère. Cette enquête, dont l'objectif était notamment de rassembler des informations sur les modalités de la coopération avec les écoles et la prise en compte des jeunes et de leurs familles dans les politiques de démocratisation culturelle, a été rendue publique en janvier 2015.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53187

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 avril 2014](#), page 3131

Réponse publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6134